

Questions au Feuilleton

3. Le rendement du service Intelpost est l'objet d'évaluation continue.

4. Non.

LES ENTENTES CONCERNANT LA RECHERCHE FORESTIÈRE

Question n° 3716—M. Herbert:

1. Le gouvernement a-t-il signé une entente de coordination de la recherche forestière et, le cas échéant, avec quelles provinces?

2. Y a-t-il des provinces qui n'ont pas signé l'entente et, le cas échéant, qu'ont-elles fait pour a) éviter toute duplication des efforts, b) lancer des programmes de recherche forestière, c) favoriser la recherche forestière?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): 1. Oui. Un mémoire d'entente concernant la coordination de la recherche forestière a été signé par le ministre de l'Environnement et le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique; il est entré en vigueur le 24 novembre 1981. L'accord Canada-Ontario concernant les recherches sur les forêts, qui a servi de modèle pour l'élaboration du mémoire susmentionné, est en vigueur depuis plus de 20 ans.

2. Oui. Des mémoires d'entente doivent être conclus avec les huit autres provinces. Leur situation est la suivante: Doit être approuvé par les provinces avant d'être signé: Alberta et Nouvelle-Écosse. En voie d'élaboration: Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Discussions à entreprendre: Québec et Île-du-Prince-Édouard.

a) Les employés des centres régionaux de recherche forestière du Service canadien des forêts travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux, pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources de recherche forestière disponibles, de façon à éviter toute duplication des efforts.

b) La responsabilité concernant les programmes de recherche forestière sur les terres relevant de la compétence provinciale incombe à chaque gouvernement provincial. Des discussions ont présentement lieu pour considérer des propositions afin de permettre l'application d'une méthode coopérative, par les administrations fédérales et provinciales, facilitant la réalisation de programmes de recherche forestière.

c) La stratégie forestière fédérale du Canada, approuvée par le cabinet en septembre 1981, exige d'accorder une plus grande importance à la recherche forestière. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, des discussions ont eu lieu avec les provinces, pour clarifier les rôles des gouvernements fédéral et provincial et pour encourager les provinces à accroître leur participation à cet égard.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question n° 3753—M. MacKinnon:

1. Quel montant total avait-on crédité au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes le 31 mars a) 1979, b) 1980, c) 1981?

2. En a) 1979, b) 1980, c) 1981, quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour l'utilisation de cet argent?

3. Quel montant d'intérêt a-t-on crédité au compte, au cours des années financières terminées le 31 mars a) 1979, b) 1980, c) 1981?

4. Au cours de la même période, quel a été le montant annuel a) versé à la caisse par les membres des forces armées, b) payé par le compte?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

1. Solde du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au:

	Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	Compte du passif actuariel	Total
a) 31 mars 1979	2,395,773,602.33	5,678,838,368.32	8,074,611,970.65
b) 31 mars 1980	2,449,242,227.75	6,203,543,207.94	8,652,785,435.69
c) 31 mars 1981	2,523,331,978.89	6,804,085,933.01	9,327,417,911.90

2. Taux d'intérêt pour l'année:

a) 1978-1979	Trimestre finissant le 30 juin 1978	1.8674%
	Trimestre finissant le 30 septembre 1978	1.9102%
	Trimestre finissant le 31 décembre 1978	1.9228%
	Trimestre finissant le 31 mars 1979	1.9304%
b) 1979-1980	Trimestre finissant le 30 juin 1979	1.9528%
	Trimestre finissant le 30 septembre 1979	1.9702%
	Trimestre finissant le 31 décembre 1979	1.9786%
	Trimestre finissant le 31 mars 1980	1.9998%
c) 1980-1981	Trimestre finissant le 30 juin 1980	2.0507%
	Trimestre finissant le 30 septembre 1980	2.0910%
	Trimestre finissant le 31 décembre 1980	2.1033%
	Trimestre finissant le 31 mars 1981	2.1528%

3. Montant d'intérêt crédité au CPRFC pendant l'année financière se terminant le:

	Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	Compte du passif actuariel	Total
a) 31 mars 1979	94,188,404.31	216,512,549.60	310,700,953.91
b) 31 mars 1980	99,395,779.50	240,704,839.62	340,100,619.12
c) 31 mars 1981	131,624,814.29	348,181,725.07	479,806,539.36

4. a) Montant versé au CPRFC par les membres des FC pendant l'année financière se terminant le:

	Courant	Arrérages	Transferts	Total
31 mars 1979	69,318,651.85	1,383,899.58	45,644.40	70,748,195.83
31 mars 1980	72,696,175.54	1,381,123.97	46,089.28	74,123,388.79
31 mars 1981	78,633,779.75	1,422,442.44	32,051.29	80,088,273.48

b) Montant versé par le CPRFC pendant l'année financière se terminant le:

31 mars 1979	227,926,358.26
31 mars 1980	253,964,531.63
31 mars 1981	280,843,097.67

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Question n° 4052—M. Crosby:

1. Le gouvernement a-t-il commandé une étude sur les investissements étrangers dans l'industrie touristique?

2. L'étude est-elle effectuée par Hickling Johnston Ltd. et, le cas échéant, a) quel en est le coût estimatif, b) combien de personnes y participent?

3. Le gouvernement a-t-il pour principe d'assurer que les secteurs-clés de l'économie appartiennent à des intérêts canadiens et soient contrôlés par eux et si l'étude conclut que les investisseurs étrangers sont bienvenus au Canada, ces investissements seraient-ils contraires à la politique du gouvernement?